



COMMUNE D'ESQUAY NOTRE DAME (CALVADOS)

* * * *

Séance du 6 avril 2018

L'an deux mil dix-huit,

Le six avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Alain **Gobé**, Maire.

Etaient présents :

M. **Gobé** Alain, M. **Osmont** Gilles, Mme **Gony** Karine, Mme **Philippe** Christine, M. **Dumaine** Michel, M. **Wetterwald** Philippe, Mme **Perrotte** Annie, Mme **Léger** Nathalie, Mme **Riou** Stéphanie, M. **Hébert** Benoit, Mme **Dufour** Cyrielle, Mme **Géhan** Valérie et M. **Richard** Thierry

Absents excusés : M. **Charuel** Vincent donne pouvoir à Mme **Perrotte** Annie, M. **Jacquín** Laurent donne pouvoir à M. **Gobé** Alain.

Madame **Dufour** Cyrielle a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 19 mars 2018 a été approuvé à l'unanimité.

Réf : 2018 - 016

Objet de la délibération : Avis sur les adhésions et les retraits du SMICO (Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Collectivités)

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Accusé certifié exécutoire –

Réception par le Préfet :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune d'Esquay notre dame est membre du Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Collectivités. Monsieur le Maire fait savoir ensuite au Conseil Municipal que :

La Commune de : Bretteville le Rabet a sollicité son adhésion au SMICO, et que les Communes de Antoigny, Ciral, Fel, Chambois, Campandre-Valcongrain, Omméel, Urou et Crennes, La Cochère, le Syndicat des Eaux de la Laïze, le SIAEP de la Vallée du Laizon, et le SIAEP de Soligny la Trappe ont sollicité leur retrait du SMICO.

Lors de la réunion du 27 janvier 2018, le comité syndical du SMICO a donné son accord pour les adhésions et retraits souhaités, sans condition financière particulière.

Monsieur le Maire indique ensuite qu'en application des articles L.5211-18 et L.5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu que le Conseil Municipal émette un avis sur les adhésions et retrait sollicités. A défaut de délibération dans un délai de trois mois à compter de la notification par le Président du SMICO, l'avis de la commune est réputé favorable pour les adhésions et défavorable pour les retraits.

A l'unanimité, le conseil émet un avis favorable à l'adhésion de la Commune de Bretteville le Rabet et au retrait des communes de Antoigny, Ciral, Fel, Chambois, Campandre-Valcongrain, Omméel, Urou et Crennes, La Cochère, du Syndicat des Eaux de la Laize, du SIAEP de la Vallée du Laizon, et du SIAEP de Soligny la Trappe.

Réf : 2018 - 017

Objet de la délibération : Autorisation d'adhésion de la commune au SIGRSO (Syndicat Intercommunal de Gestion du Restaurant Scolaire de l'Odon) et nomination de deux titulaires et un suppléant

Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

Accusé certifié exécutoire –
Réception par le Préfet :

Depuis la rentrée de septembre 2017, la commune a établi une convention d'un an avec le Syndicat Intercommunal de Gestion du Restaurant Scolaire de l'Odon. L'échéance arrivant, il convient d'adhérer au SIGRSO à compter du 1^{er} septembre 2018.

A l'unanimité, les membres du conseil autorisent le Maire à adhérer au Syndicat. Cette demande devra être approuvée par les communes membres du SIGRSO.

Mme Philippe Christine et Mme Gony Karine sont nommées titulaires. Mme Géhan Valérie est nommée remplaçante. Les réunions ont lieu le premier mardi de chaque mois à 18h30.

Réf : 2018 - 018

Objet de la délibération : Vote des taux d'imposition 2018

Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

Accusé certifié exécutoire –
Réception par le Préfet :

Taxes	Taux 2017	Bases prévisionnelles 2018	Taux 2018	Produit correspondant 2018
Taxe d'habitation	20.26 %	992 900	20.26 %	201 162
Taxe foncière (bâti)	21.42 %	585 900	21.42 %	125 500
Taxe foncière (non bâti)	48.37 %	20 500	48.37 %	9 916
Totaux				336 578

Monsieur Osmont présente le tableau avec les bases prévisionnelles et les taux de 2018. Il est proposé de ne pas augmenter les impôts cette année.

Certains membres du conseil municipal demandent s'il ne serait pas préférable d'augmenter un peu tous les ans les impôts afin de pouvoir continuer les investissements prévus. M. Gobé répond que même avec une augmentation des impôts, les investissements ne seraient pas tous réalisables. Il est préférable de ralentir les investissements et de stabiliser le budget sans impacter les habitants.

Me Dufour demande s'il on a reçu un document officiel concernant la reversion de la taxe d'habitation par l'Etat. M Osmont répond que le seul document que nous ayons reçu vient de la trésorerie avec les calculs de l'assiette révisés et le montant de la taxe d'habitation à percevoir. Nous pouvons donc considérer que le montant annoncé sera celui perçu.

Arrivée de Monsieur Charuel Vincent à 18h55.

A l'unanimité, les membres acceptent cette proposition.

Réf : 2018 - 019

Objet de la délibération : Vote du budget communal 2018

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Accusé certifié exécutoire –
Réception par le Préfet :

Monsieur Osmont prend la parole et propose une lecture du budget chapitre par chapitre.

En recettes de fonctionnement :

- 002 excédent antérieur reporté =	85 174 euros
- 013 Atténuation de charges =	18 000 euros
- 70 Produits des services =	85 400 euros
- 73 Impôts et taxes =	427 758 euros
- 74 Dotations, subventions =	278 314 euros
- 75 Autres produits de gestion =	11 000 euros
- 77 Produits exceptionnels =	600 euros

TOTAL = 906 246 euros

En dépenses de fonctionnement :

- 011 Charges à caractère général	238 053 euros
- 012 Charges du personnel	296 873 euros
- 022 Dépenses imprévues	10 000 euros
- 023 Virement à la section d'investis.	158 025 euros
- 65 Autres charges de gestion	138 185 euros
- 66 Frais financiers	43 000 euros
- 67 Charges exceptionnelles	800 euros
- 73 Impôts et taxes	21 310 euros

TOTAL = 906 246 euros

En recettes d'investissement :

- 021 Virement de la section de fonct.	158 025 euros
- 024 Cession d'immobilisations	615 euros
- 10 Dotations	230 137 euros
- 13 Subventions d'investissement	35 760 euros

TOTAL = 424 537 euros

En dépenses d'investissement :

- 001 Report an dernier	215 663 euros
- 020 Dépenses imprévues	10 000 euros
- 16 Emprunts et dettes (rembt capital)	113 600 euros
- 20 Immobilisations incorporelles	16 000 euros
- 21 Immobilisations corporelles	69 274 euros

TOTAL = 424 537 euros

Le budget est donc équilibré en fonctionnement à la somme de 906 246.00 euros et en investissement à la somme de 424 537.00 euros.

Il est demandé si Me GAILLARD-PRETTI a émis des remarques sur ce budget. M Gobé et M Osmont explique que cette dernière avait donné des conseils il y a plusieurs mois, ce que nous avons appliqué pour l'élaboration de ce budget. Il n'y a pas eu de remarques particulières énoncées à la lecture de ce budget.

A l'unanimité, les membres présents approuvent le budget.

Rapport des commissions :

Commission des travaux :

- Les peintures extérieures du terrain de sport dans la cour de l'école ont été refaites
- Un devis a été demandé pour l'accessibilité de l'église qui s'élève à 400 euros

Commission communication :

- Le carnaval s'est bien passé, les enfants ont apprécié le spectacle
- Réunion le mardi 10 avril à 18h30 pour la préparation de la fête de la musique (23 juin 2018)
- Suite à un incident survenu à la salle polyvalente le jeudi 5 avril, il est conseillé aux associations de fermer les portes de la salle polyvalente pendant leur cours ou atelier

* * * *

Questions diverses :

Stéphanie Riou :

- A été démarchée par Axa concernant la possibilité donnée aux personnes retraitées et aux salariés indépendants d'adhérer à une mutuelle avec un tarif préférentiel. Monsieur Osmont et Monsieur Dumaine vont reprendre le dossier.
- Demande d'intervention régulière pour nettoyer le trottoir rue des Tilleuls (sortie vieux) : le service technique sera mis au courant

Valérie Géhan :

- A entendu que les enfants allaient être placés à la cantine ? M. Gobé : Cette nouvelle organisation sera mise en place à compter du 9 avril afin de limiter les bruits en début de service. Un point sera fait ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19h43.

Le compte-rendu de cette séance a été régulièrement affiché le 9 avril 2018

Esquay Notre Dame, le 6 avril 2018

Le Maire, Alain Gobé

